

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DU 12 JUILLET 2024

Présents : Monsieur André Weidenhaupt, Président

Mesdames Simone Beissel (jusqu'au point 10 inclus), Claire Angelsberg, Joëlle Feller, Messieurs Pollo Bodem, Marc Vanolst (jusqu'au point 10 inclus), Alain Gillet, Gusty Graas, Denis Bronzetti, Tom Jungen (jusqu'au point 10 inclus), Charles Pauly, Nico Pündel, Steff Schaeeler, Joseph Schoellen, membres,

Anne Catherine Assa, secrétaire

Excusés : Madame Nadine Kuhn-Metz (remplacé par M. Alain Gillet) Monsieur Fernand Wies, Paul Galles, Gilles Didier (voix consultative).

Séance publique

1. Modification de l'ordre du jour

Conformément à l'alinéa 2 de l'article 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le comité, en procédant au vote par main levée, décide, à l'unanimité des voix, l'urgence des points suivants:

Comptabilité : Approbation de l'état des recettes 2023 restant à recouvrer

Divers : Informations concernant le Trifluoracétat (TFA) et PFAS dans l'eau potable

2. Approbation provisoire du bilan et du compte de profits et pertes 2022

Le Comité approuve la prise de position du Bureau au sujet du rapport de vérification des bilan et compte de profits et pertes de l'exercice 2022 établi par la Direction du contrôle de la comptabilité communale du Ministère des Affaires intérieures et arrête provisoirement le bilan et compte de profits et pertes de l'exercice 2022.

3. Comptabilité : Inventaire sortant en cours de 2024

Le Comité approuve la vente des véhicules à certains garages afin de finaliser l'inventaire au cours de l'année 2024.

4. Approbation de l'état des recettes 2023 restant à recouvrer

Le Comité admet un montant total de 1.008.220,59€ aux recettes ordinaires en reprises provisoires en décharges et accorde au bureau l'autorisation de poursuivre en justice les débiteurs qui figurent au présent état avec la mention « à poursuivre ».

5. Inspection conduite Nospelt-Réibierg : rapport d'analyse

Sachant que le SEBES a procédé à l'inspection de la conduite DN700 en acier entre Nospelt et Réibierg en novembre 2023 par la société Xylem ; les résultats d'analyse montrent 5 tubes, qui ont des signes de réduction d'épaisseur de parois. Vu que l'anomalie la plus importante a une réduction d'épaisseur de plus de 20% et se trouve à l'entrée de la chambre à vannes à Trois-Ponts à une profondeur de 6 mètres, les quatre autres anomalies ont une réduction en-dessous du seuil de 20% de réduction d'épaisseur de parois. Le tracé total de 9.562 mètres se compose de 817 conduites et seulement 1 conduite présente une ovulation maximale de 6%.

Ainsi le Comité décide que l'état général de la conduite est bon et qu'un remplacement ou doublement de ladite conduite ne s'impose pas et de procéder à la réparation des défauts constatés et de procéder à une nouvelle inspection de la conduite dans 10 ans.

6. Raccordement du SIDERE au réservoir Kackeschbësch : remplacement de la conduite DN300Heed

Revu la demande du 18 novembre 2014 du Bureau du Syndicat Intercommunal pour la Distribution d'Eau dans la Région de l'Est (SIDERE) par laquelle il sollicite le déplacement du point de fourniture du SEBES au réservoir « Heed » vers le réservoir « Kackeschbësch » ;

Sachant que la conduite d'eau entre Contern et Heed a été remplacée partiellement lors des années 1995 et 2018 dans le cadre de l'agrandissement de la zone d'activité Weiergewan et le site de Chaux de Contern ; le dernier tronçon en acier de type Joint H et d'environ 700 mètres date des années soixante-dix et n'a pas encore été remplacé. Vu que ce dernier tronçon est une conduite non verrouillée, conduite unique dans le réseau d'adduction, qui ne résiste pas à la pression statique d'Eschdorf ;

Le Comité approuve le tracé avec le rôle cadastral présenté ainsi que le devis supplémentaire de 650.000€hTVA pour le remplacement de la conduite DN300 à Heed.

7. Réfection des ouvrages et de la conduite au passage de l'Alzette à Beggen

Vu l'état actuel de la chambre à vannes à Beggen avec son bâtiment annexe et la conduite à ciel ouvert au-dessus de l'Alzette, une mise en conformité de la protection anticorrosion et une réfection des ouvrages est indispensable. Sachant que l'administration des ponts et chaussées prévoit la reconstruction du pont routier vétuste avec un élargissement du tablier de 1,5mètre le long de notre chambre à vannes, ce qui réduit considérablement la place devant l'entrée de la chambre à vannes de sorte qu'une adaptation de l'accès à notre ouvrage s'impose. Le Comité approuve le projet de réfection de la chambre à vannes avec son bâtiment annexe ainsi que la protection anticorrosion de la conduite à Beggen avec le devis estimatif pour un montant total de 756.000€hTVA.

8. Mesures de confortement du barrage du lac de la Haute-Sûre

Le Comité reporte ce point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de comité.

9. Approbation de la convention relative à la solution nationale de la gestion des boues

Afin de proposer des solutions durables de valorisation des boues épuratoires sur le plan national, le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité collabore depuis 2019 avec les acteurs publics en charge de l'assainissement des eaux résiduaires urbaines. En 2021 des résultats de l'étude technique portant sur le concept national de gestion des boues épuratoires ont été présentés à tous les décideurs politiques concernés. Suite à cette réunion, 5 communes et syndicats ont donné leur accord pour réaliser une étude de faisabilité technique concernant la réalisation d'une station de traitement des boues épuratoires sur un de leurs sites tel que Beggen, Bettembourg, Fridhaff, Mersch ou Muertendall. Le Comité approuve la convention de collaboration en vue d'une gestion commune des boues.

10. Approbation d'actes notariés de servitudes

Le Comité approuve les actes notariés passés par-devant Maître Kolbach, notaire de résidence à Junglinster et Maître Hames, notaire de résidence à Mersch.

11. Modification des statuts du SEBES-suivi

Le Comité approuve à l'unanimité le vote sur le principe de nouveaux statuts du SEBES avec la variante de modification des statuts reprenant 16 membres du secteur communal avec chacun une voix au comité du SEBES et 8 membres de l'Etat dont deux représentants du Ministère des Affaires intérieures, deux du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, deux du Ministère des Finances et un représentant du Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale et un du Ministère de la Mobilité et des Travaux publics avec chacun deux voix au comité du SEBES.

12. NST : circuit de visite - tarification

Vu le concept concernant le guidage du circuit de visite à Eschdorf définissant l'accueil des visiteurs, l'horaire des visites, la formation des guides ainsi que le prix des visites, le Comité approuve les conditions générales concernant le déroulement des visites et fixe la redevance pour la tarification du guidage du circuit de visite.

13. Affaires du personnel : création de poste

Le Comité a procédé à la création de poste

- d'employé communal B1, sous-groupe technique au service informatique
- d'employé communal, groupe d'indemnité B1, sous-groupe technique au service immobilier

- d'employé communal au groupe d'indemnité A1, sous-groupe technique pour le service sécurité et normalisation
- d'employé communal au groupe d'indemnité A2, sous-groupe technique pour le service sécurité et normalisation
- d'employé communal au groupe d'indemnité B1, sous-groupe technique pour le service laboratoire..

14. Affaires du personnel : Modification concernant la délibération du 14 juin 2013 relative aux modalités du service de disponibilité et l'intervention d'urgence au SEBES

Vu la demande de la délégation des salariés et la délégation des fonctionnaires du SEBES pour actualiser et préciser les modalités d'exécution pour le service de disponibilité et d'intervention d'urgence du SEBES lors des négociations pour un nouveau contrat collectif pour les salariés, le Comité approuve les modifications du règlement interne concernant les modalités du service de disponibilité et l'intervention d'urgence au SEBES.

15. Divers : Informations concernant le Trifluoracetat (TFA) dans l'eau potable et les PFAS

Séance à huis clos :

Personnel : Démission pour mise en pension d'invalidité

Le Comité approuve démission honorable à un agent avec effet au 1^{er} août 2024.

Personnel : Nomination d'un fonctionnaire communal au service des finances

Le Comité nomme un agent comme fonctionnaire communal au service des finances avec effet au 1^{er} octobre 2024 selon les termes de la procédure d'exception de recrutement prévue à l'article 2.6 du statut général des fonctionnaires.

Personnel : Fixation de la rémunération d'un salarié à tâche intellectuelle

Le Comité décide de fixer le traitement initial à l'engagement d'un salarié à tâche intellectuelle à plein temps au service laboratoire pour une durée de 9 mois.
